

RAPPORT

Objet : Consultation par commentaires écrits et tenue de registre à distance – règlement 300-37-2020

De : Jean-Michel Frédérick, greffier

Date : Le 3 décembre 2020

Rapport sur l'assemblée publique de consultation de la Ville de L'Assomption relativement au règlement 300-37-2020 amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Renuméroter la zone I2-05 par la zone I1-02 ;
- Modifier la grille des spécifications de la zone I1-02 de manière à modifier les usages autorisés de même que les normes d'implantation ;
- Renuméroter la zone C1-02 par la zone I1-04 ;
- Modifier la grille des spécifications de la zone I1-04 de manière à modifier les usages autorisés de même que les normes d'implantation ;
- Abroger les zones I2-03 et I2-09 et les grilles des spécifications applicables à ces zones;
- Créer la zone I1-03 et la grille des spécifications applicable ;
- Modifier l'article 45 relativement aux usages prohibés à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation.

La consultation a été tenue par courriel et courrier du 17 novembre 2020 au 2 décembre 2020, suite à la publication d'un avis public.

Aucun commentaire et aucune opposition n'a été reçu.

En foi de quoi, je signe le présent rapport ce 3^e jour du mois de décembre 2020.



Jean-Michel Frédérick
Greffier
Division du greffe